

La Division scolaire franco-manitobaine est à la recherche de candidat(e)s pour combler le poste suivant à l'**École La Source** (Maternelle à 12^e année) :

CONCIERGE DE SOUTIEN

3,00 heures par jour
(lundi au vendredi – heures en soirée à être déterminées)
Poste permanent

à

l'école La Source

Case postale 240 – T-102, avenue St. Barbara
Shilo (Manitoba) R0K 2A0

Les candidat(e)s doivent :

- posséder un certificat d'ouvrier qualifié dans un ou plusieurs métiers ou de responsable de l'entretien d'immeubles (atout)
- posséder d'excellentes connaissances du français et de l'anglais à l'oral et à l'écrit
- avoir de l'expérience en nettoyage et en entretien
- démontrer de la ponctualité, la fiabilité, la minutie et la confidentialité
- démontrer une attitude courtoise et collaboratrice envers le public et les collègues de travail
- adhérer à la philosophie de l'école
- adhérer à la philosophie d'inclusion
- promouvoir la mission de la DSFM et de la communauté scolaire

Salaire : 20,26 \$ à 23,43 \$ par heure

L'entrée en fonction se fera dès que possible.

Les personnes intéressées enverront leur demande, accompagnée d'un curriculum vitae en français et trois (3) noms de référence à la direction d'école. Ce poste sera affiché jusqu'à ce qu'il soit comblé.

Madame Geneviève Nadeau, directrice par intérim

École La Source
Case postale 240 – T-102, avenue St. Barbara
Shilo (Manitoba) R0K 2A0

Courriel : genevieve.nadeau@dsfm.mb.ca

Téléphone : (204) 765-5050 Télécopieur : (204) 765-2187

La Division scolaire franco-manitobaine se fait un devoir d'offrir une expérience englobante et sans obstacles aux personnes qui ont des besoins en matière d'accessibilité. Il est possible de demander des mesures d'adaptation à tout stade du processus de recrutement. Pour faire demande en confidentialité, envoyez un courriel au Service des ressources humaines : ressources.humaines@dsfm.mb.ca afin qu'il soit possible de prendre les dispositions nécessaires. N.B. Seulement les personnes choisies pour une entrevue seront contactées. La personne retenue pour ce poste devra soumettre l'originale d'une vérification du casier judiciaire appelé à travailler auprès des personnes vulnérables et l'originale d'une vérification du registre concernant les mauvais traitements récents de moins de 12 mois, jugée satisfaisante par l'employeur avant d'entrer en poste. Les coûts associés aux vérifications sont la responsabilité du candidat retenu.